

Edito de Daniel Panetto : "Réguler les quantités favorise la vente au numéro !"

lun 31/01/2022 - 17:53



Chère consœur, cher confrère,

Dans ses vœux, notre régulateur ARCEP s'est exprimé jeudi dernier sur les questions liées à la distribution de la presse, appelant la filière à se mettre d'accord sur la régulation des quantités comme elle l'a fait sur l'assortiment.

L'occasion pour moi de souligner que le plafonnement est le corollaire logique de l'assortiment : la régulation des quantités contribue en effet à l'objectif de livrer au marchand les bons titres dans les bonnes quantités.

Bien sûr, nous parlons d'un plafonnement intelligent qui régule l'approvisionnement à la vente et qui prend en compte la saisonnalité des publications comme celle de nos magasins, ainsi que le cas particulier des nouveautés qui n'ont pas d'historique de vente.

Le plafonnement complète les mesures d'assortiment en optimisant les quantités servies au point de vente. Cette régulation des quantités livrées vise d'abord à limiter l'encombrement de nos linéaires, ainsi que la manutention inutile que les invendus nous imposent... C'est donc une mesure qui favorise la vente au numéro car elle rend les linéaires plus lisibles pour les acheteurs, et les marchands plus disponibles pour la vente et le conseil à leur clientèle.

L'ARCEP a eu l'occasion de préciser que le plafonnement des quantités ne devait pas s'apprécier au niveau des SADP*, mais bien au niveau de chaque point de vente individuel, en fonction des ventes constatées sur chaque titre. Je travaille d'ores et déjà avec les acteurs de la filière à cette ambition afin qu'un accord interprofessionnel précise prochainement les règles du plafonnement pour tous les titres. Réguler les quantités est une mesure d'intérêt général qui

favorisera la vente au numéro !

**Sociétés agréées de distribution de la presse, anciennement appelées les messageries de presse*

Culture Presse - 16 place de la République 75010 Paris - Tél : 01 42 40 27 15